



# SANTÉ - MÉDICAL



sante.gouv.fr

## Eau du Robinet

L'eau du robinet, destinée à la consommation humaine, fait l'objet de contrôles permanents. Ils permettent de garantir une consommation sûre : l'eau distribuée en France est de bonne qualité, conformément aux niveaux définis par l'Union Européenne fondés sur les évaluations menées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).



Le présent dossier s'adresse à tous ceux qui souhaitent **en savoir plus sur l'eau du robinet** et désirent comprendre comment sa qualité est contrôlée. Il s'adresse aussi aux professionnels de l'eau, en leur donnant notamment accès aux règles administratives et techniques ainsi qu'à la réglementation en vigueur.

### Informations et recommandations

Les données sur la qualité de l'eau du robinet sont publiques.

Elles sont disponibles :

- Sur le site internet du Ministère chargé de la santé [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) : les résultats du contrôle sanitaire de l'eau du robinet mis en œuvre par les ARS sont accessibles commune par commune et sont régulièrement actualisés ;
- en mairie : les derniers résultats d'analyse de l'eau du robinet, transmis par l'ARS y sont affichés ;
- Auprès du responsable de la production et de la distribution d'eau ;
- avec la facture d'eau : une note de synthèse sur la qualité de l'eau, élaborée par l'ARS, est jointe annuellement à la facture d'eau, pour les abonnés au service des eaux.

### Quelques recommandations de consommation

Au quotidien, il existe quelques règles simples de consommation et d'utilisation de l'eau du robinet :

- Laisser couler l'eau avant de la consommer **lorsqu'elle a stagné dans les canalisations**, de quelques secondes à une à deux minutes (en cas de stagnation prolongée, après plusieurs jours d'absence, par exemple) ;
- Utiliser l'eau du **réseau d'eau froide** pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations et la dégradation de la qualité bactériologique ;



# SANTÉ - MÉDICAL



- Laisser l'eau du robinet **dans une carafe ouverte** pendant quelques heures dans le réfrigérateur pour éliminer un éventuel goût de chlore.

En l'absence de consignes particulières du responsable de la distribution, du maire ou de l'ARS (ou éventuellement du médecin pour les nourrissons), l'eau du robinet peut être consommée sans risque.

## Les bilans locaux sur la qualité de l'eau du robinet

Les Agences régionales de santé (ARS) publient également des bilans régionaux sur la qualité de l'eau du robinet. Ces documents sont mis en ligne sur les sites Internet des ARS accessibles à partir du site [www.ars.sante.fr](http://www.ars.sante.fr).

Source : Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités.

Amicalement.

Webmaster – Communication  
**Hervé BLAISE**

Le Président  
**Fernand ROZIAU**